



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du jeudi 08 septembre 2022**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 02 septembre 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 02 septembre 2022

**L'an deux-mil-vingt-deux, le huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du deux septembre deux-mil-vingt-deux, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.**

**Présents :**

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

**Absents excusés :**

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul ; Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie ; Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

**Secrétaire de séance :**

Madame NÉE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

**2022/63 – RÉFECTION DE LA TOITURE ET RACCORDEMENT DES RÉSEAUX DU FUTUR HÔTEL DE VILLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME, DE L'ÉTAT ET DU FONDS LEADER**

Madame le Maire souhaite faire effectuer différents travaux d'investissement sur le futur Hôtel de ville pour un montant total de 68 542,32 € HT :

- Raccordement de réseaux divers pour 24 952,90 € HT
- Passage du gaz pour 1 262,57 € HT
- Alimentation électrique pour 1 703,10 € HT
- Réfection de la toiture pour 40 623,75 € HT

Madame le Maire souhaite demander des subventions auprès du département de la Seine-Maritime (taux de subvention exceptionnellement à 30 % pour l'année 2022 contre 25 % habituellement), à l'État et au fonds Leader.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **S'ENGAGE à inscrire la dépense au budget 2023 pour des travaux d'investissement sur le futur Hôtel de ville pour un montant de 68 542,32 € HT**
- **AUTORISE le Maire à demander des subventions pour les travaux précités auprès du Département de la Seine-Maritime, de l'État et du fonds Leader.**

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

Date d'affichage de la présente délibération  
Le 15 septembre 2022

